



Dix conseils pour interjeter appel devant le CRDSC

par Alexandre Maltas, Meredith McGregor, avocats, et Heena Han, stagiaire en droit

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada est conçu de manière à permettre à toute personne qui souhaite recourir à son système d'appel de se débrouiller sans un avocat. Ce processus peut toutefois être intimidant. Le présent article offre des conseils pratiques aux athlètes, entraîneurs, officiels, organismes de sport et leurs représentants qui se lancent dans le processus d'appel. Vous pouvez cliquer sur les [hyperliens intégrés](#) dans ce document pour accéder aux ressources concernées qui pourraient vous aider durant l'appel.

Pour commencer, recherchez autant d'aide et d'information que possible en utilisant les ressources à votre disposition. En voici quelques-unes :

La Solution Sport - offre gratuitement aux athlètes de l'information, de l'aide et des conseils sur des questions juridiques liées au sport en cas de différends portant notamment sur la sélection, l'octroi de brevets et la discipline. Cliquez [ici](#)¹ pour en obtenir les coordonnées.

Le Programme pro bono du CRDSC - obtenez des conseils et services juridiques gratuitement. Vous pouvez obtenir des conseils sommaires, des services de représentation à des séances de médiation ou d'arbitrage, de l'information sur les procédures et une assistance pour remplir les formulaires requis. Cliquez [ici](#)² pour consulter la liste des avocats bénévoles du Programme pro bono.

Les autres avocats - offrent des services similaires aux avocats pro bono, mais peuvent exiger des honoraires juridiques. Cliquez [ici](#)³ pour une liste d'avocats sur le site Internet du CRDSC.

Conseil n° 1 : Agissez rapidement

D'abord et avant tout, vérifiez le délai prévu pour déposer un appel afin de ne pas rater votre chance. Remplissez le [Formulaire de la demande](#)⁴ et avisez toutes les parties dans le délai approprié pour présenter une Demande au CRDSC. Sauf indication contraire dans la politique d'appel de votre organisme national de sport (ONS), ce délai est de 30 jours après la dernière des dates suivantes : (1) la date à laquelle vous avez pris connaissance du

différend; (2) la date à laquelle vous avez pris connaissance de la décision qui est portée en appel et (3) la date de la dernière démarche effectuée pour tenter de résoudre le différend (p.ex. lorsqu'une première décision a été rendue sur la question). Une compétition a-t-elle lieu prochainement? Dans ce cas, l'appel doit être entendu et la décision rendue avant la date limite prévue pour soumettre la liste des membres de l'équipe. Un appel devant le CRDSC peut être traité de façon accélérée si vous en indiquez l'urgence sur votre formulaire.

Conseil n° 2 : Évaluez le bien-fondé de votre dossier

Évaluez promptement votre dossier afin d'élaborer une stratégie et déterminer vos chances de succès. Les mesures à prendre incluent : 1) parlez avec le représentant des athlètes de votre organisme de sport; (2) réunissez les politiques, règles, résultats de compétition et courriels appropriés afin d'être bien informé et d'avoir accès aux informations et éléments de preuve nécessaires pour défendre votre cause; et (3) obtenez rapidement de l'information et des conseils juridiques.

Conseil n° 3 : Envisagez la possibilité de recourir à la facilitation de règlement

Le recours au processus gratuit de [facilitation de règlement](#)⁵, avant d'engager une procédure de règlement des différends plus formelle, pourrait être plus approprié dans votre dossier. Ce processus permet aux parties de collaborer avec l'aide d'une tierce partie neutre pour essayer de régler leur différend ou de résoudre en partie des questions sous-jacentes au différend. Même si vous ne parvenez pas à conclure une entente, la démarche vous aidera à démêler les questions à trancher, préciser les questions à soumettre à un arbitrage et mieux comprendre vos options devant le CRDSC. Le processus est confidentiel et les informations échangées ne pourront pas être utilisées contre les parties ni divulguées au public sans consentement. Le processus de facilitation de règlement est offert GRATUITEMENT aux parties sous la juridiction du CRDSC et peut être utilisé en tant que : (1) mesure préventive pour aider à régler un différend avant un arbitrage; (2) étape obligatoire vers l'arbitrage; ou (3) sous forme de facilitation de règlement préalable, avant même la tenue d'un appel interne par votre organisme de sport.

(suite en page 2)

Dans cette édition :

Profil d'un membre de la liste du CRDSC : Janie Soublière

3

Nouvelles et annonces du CRDSC et dates à retenir

4



Dix conseils pour interjeter appel devant le CRDSC (suite)

Conseil n°4 : Assurez-vous que vous remplissez les conditions requises pour interjeter appel devant le CRDSC

Qui a rendu la décision que vous souhaitez porter en appel? Cette décision est-elle susceptible d'appel devant le CRDSC ? Une décision d'un organisme de sport peut être portée en appel devant le CRDSC si l'une ou l'autre des conditions suivantes sont remplies :

- l'organisme de sport vous a refusé le droit à un appel interne;
- une décision finale a été rendue à l'issue du processus d'appel interne;
- l'organisme de sport n'a pas appliqué sa politique d'appel interne dans des délais raisonnables; ou
- les parties ont convenu de recourir ensemble aux services du CRDSC.

Conseil n°5 : Utilisez les ressources mises gratuitement à votre disposition

Pour vérifier si vous remplissez les conditions pour interjeter appel, consultez le document « Accès aux services de règlement du CRDSC » (en version [PDF](#)⁶ ou [interactive](#)⁷). Pour savoir ce que vous devez déposer pour loger un appel, consultez l'onglet « [Déposer un appel](#)⁸ » qui est accessible à partir de la page d'accueil du site Internet du CRDSC. Consultez le « Guide des procédures du CRDSC » qui donne des lignes directrices plus détaillées pour vous aider à mener à bien toutes les étapes du processus de l'audience, soit avant, pendant et après l'audience. Familiarisez-vous avec les règles du CRDSC en lisant « le Code⁹ » (le Code canadien de règlement des différends sportifs), qui décrit les règles de procédure qui doivent être suivies lors d'un appel devant le CRDSC.

Conseil n°6 : Préparez-vous pour votre réunion préliminaire

La tenue d'une réunion préliminaire, qui se déroule habituellement par conférence téléphonique, est une bonne occasion pour poser des questions et demander des directives à l'arbitre en ce qui a trait à l'échange de documents, aux témoins et aux experts. La réunion préliminaire sert également à décider de quelle manière l'audience se déroulera (en personne, par conférence téléphonique ou vidéoconférence) et à établir un calendrier pour le dépôt des observations et documents, et la tenue de l'audience. La procédure du CRDSC est suffisamment souple pour tenir compte des emplois du temps des parties et, bien souvent, de la distance qui les sépare. Vous pouvez demander la tenue de plus d'une réunion préliminaire pour résoudre toute question qui pourrait survenir avant l'arbitrage.

Conseil n°7 : Connaissez les règles qui appuient votre position

Recherchez et prenez connaissance des politiques, des règles et du droit pertinents pour votre différend. Il peut s'agir de politiques de sélection des membres d'une équipe, de critères d'octroi des brevets, du code de conduite, d'une politique disciplinaire, de l'entente de l'athlète, de règles administratives de votre organisme ou de décisions précédentes du CRDSC. Consultez les [dossiers antérieurs](#)¹⁰ tranchés par le CRDSC qui sont semblables au vôtre - les décisions qui ont été rendues par le CRDSC sont accessibles sur son site Internet et peuvent contenir des informations cruciales ayant trait aux lois et règlements qui appuient vos arguments. Familiarisez-vous avec le jargon juridique - consultez la section du Code qui contient les définitions ou passez en revue certains dossiers antérieurs pour apprendre les termes juridiques de base

dont vous pourriez avoir besoin pour présenter vos arguments, tels que : « audience de novo » vs « révision judiciaire », décision « correcte » vs « raisonnable », « fardeau de la preuve », « prépondérance des probabilités », « compétence », « affidavits », « sans préjudice », « déférence », « norme de révision », etc.

Conseil n°8 : Sachez quels éléments de preuve vous devrez présenter pour étayer votre demande

Déterminez quelles informations seront nécessaires pour étayer votre demande. Ensuite, déterminez comment vous allez obtenir ces informations et comment vous les présenterez à l'arbitre.

Documents – L'obtention des éléments de preuve documentaire peut être un enjeu important dans bien des appels, car le Code ne prévoit pas la communication obligatoire des documents pertinents. Vérifiez quels documents vous avez qui appuient votre position, mais également ceux que l'autre partie peut avoir. Les documents pertinents peuvent être, par exemple, des procès-verbaux de réunions, des enregistrements et des courriels. Demandez aussi à l'autre partie de vous remettre tout document qui pourra servir de preuve pour étayer votre dossier. Subsidièrement, l'arbitre peut également, sur demande, ordonner à l'autre partie de produire des documents spécifiques avant l'audience d'arbitrage.

Témoins – Il y a deux grands types de témoins : les témoins de fait et les témoins d'opinion. Les témoins de fait témoignent de ce qu'ils ont observé personnellement. Les témoins d'opinion ont généralement une expertise particulière. Ils peuvent témoigner de ce qu'ils pensent et peuvent faire des déductions à partir de faits spécifiques.

Conseil n°9 : Appliquez la preuve aux règles
Vous devrez convaincre l'arbitre ou, s'il s'agit d'une médiation, l'autre partie que les faits lorsqu'appliqués aux règles appuient votre position. Pour présenter vos arguments juridiques, il peut être utile de suivre la démarche suivante :

Conseil n°9 : Appliquez la preuve aux règles

Vous devrez convaincre l'arbitre ou, s'il s'agit d'une médiation, l'autre partie que les faits lorsqu'appliqués aux règles appuient votre position. Pour présenter vos arguments juridiques, il peut être utile de suivre la démarche suivante :

- précisez la ou les principales questions à trancher;
- décrivez les faits et événements pertinents (assurez-vous qu'ils sont étayés par les documents et les témoignages);
- exposez les règles pertinentes;
- expliquez comment les règles s'appliquent aux faits pour étayer votre position.

Réfléchissez aux arguments qui pourraient être invoqués contre vos prétentions. Que pourrait dire l'autre partie et qu'allez-vous répondre si de tels arguments sont présentés? Pensez à ce que vous direz pour répondre aux arguments qui pourraient être présentés contre votre position. Le [guide du CRDSC « Qu'est-ce qu'un mémoire? »](#)¹¹ est une ressource qui vous sera utile à cette étape.

Conseil n°10 : Préparez l'audience: présentez des experts ou autres témoins fiables

Préparez des déclarations que vous présenterez au début et à la fin de l'audience, ainsi qu'un court exposé de votre position. Après avoir identifié vos témoins, discutez avec eux des questions en litige et préparez des questions pour les guider lorsqu'ils témoignent.

(suite en page 3)

« Évaluez promptement votre dossier afin d'élaborer une stratégie et déterminer vos chances de succès. »



Profil d'un membre de la liste du CRDSC : Pour en apprendre davantage sur nos arbitres et médiateurs

Ils viennent de toutes les régions du Canada et ont une vaste expérience en matière de règlement extrajudiciaire des différends et de questions liées au sport, mais que savons-nous vraiment d'eux? Le CRDSC a une liste impressionnante de 50 médiateurs et arbitres et nous allons peu à peu vous présenter certains d'entre eux dans notre rubrique « Profil des membres de la liste du CRDSC », qui paraît régulièrement. Dans cette édition, nous aimerions vous présenter **Janie Soublière, arbitre de Montréal (Québec)**.

Qu'est-ce qui vous a mené vers une carrière dans le domaine du RED?



En tant qu'avocate, j'ai toujours fortement encouragé le règlement extrajudiciaire des différends. Ce mode de règlement fait gagner du temps, de l'argent et de l'énergie à tout le monde. J'ai été avocate pour des athlètes et pour des fédérations sportives, mais j'en suis arrivée à un point dans ma carrière où je ne pouvais plus porter les deux chapeaux. J'ai dû choisir

l'un des deux et, après mûre réflexion, j'ai choisi l'arbitrage, ce qui s'est avéré être la bonne décision pour moi.

Spécialisation/domaine d'expertise :

Je me spécialise en droit du sport, avec une expertise dans le domaine antidopage. Mon sujet de maîtrise en droit international du sport portait sur le respect des droits de justice naturelle des athlètes lors de processus disciplinaires sous le Code mondial antidopage et j'ai travaillé très activement comme avocate-conseil et consultante dans le domaine antidopage depuis la création de l'AMA. Depuis que je suis devenue arbitre, j'ai été nommée par divers tribunaux d'arbitrage sportif, notamment le TAS, le CRDSC, Sport Resolutions UK, l'AIU (le nouveau tribunal disciplinaire de l'IAAF), l'IBU et l'IPF. Je suis membre active des listes de ces tribunaux et j'ai eu à gérer toutes sortes de différends sportifs, mais mon expertise demeure l'antidopage.

À titre d'arbitre du CRDSC, je...

...suis heureuse d'avoir eu la chance de travailler et de me familiariser avec notre système sportif canadien qui est exem-

plaire. J'avais surtout travaillé au niveau international avant d'être inscrite sur la liste des arbitres du CRDSC (il y a déjà huit ans!!!). Depuis, j'ai eu l'occasion de travailler davantage au Canada et d'échanger avec des athlètes, des organismes de sport nationaux, des avocats et des collègues arbitres. Je suis également très fière de travailler avec le personnel remarquable du CRDSC. D'après ma vaste expérience, acquise auprès des divers panels de règlement des différends sportifs au fil des années, je peux dire avec certitude que le CRDSC offre l'un des meilleurs programmes de règlement des différends sportifs au monde.

Sport(s) favori(s) :

C'est une question difficile! Je suis une athlète et une fanatique de sport. J'ai une affinité pour de nombreux sports et, au cours de ma vie, j'ai été très active comme entraîneure et compétitrice en handball, soccer, disque volant d'équipe, cyclisme sur route, vélo de montagne, triathlon, natation, courses sur route, ski alpin, ski nordique, tennis, etc. Mais mon sport d'été favori demeure le tennis et mon sport d'hiver favori est le ski alpin.

Conseil pour la prévention des différends à l'intention des athlètes et des fédérations

Avant d'être impliqué dans un différend, lisez attentivement toutes les règles applicables afin de bien connaître leur contenu et leurs implications pour vous et pour toutes parties adverses. Soyez honnêtes avec vous-même et prenez un peu de recul. Avez-vous été lésé? Ou avez-vous commis une erreur?



Dans notre prochain numéro, vous trouverez le profil d'un médiateur du CRDSC.

Dix conseils pour interjeter appel devant le CRDSC (suite)

Assurez-vous que vos témoins sont à l'aise de prendre la parole lors de l'audience et qu'ils sont prêts à répondre aux questions qui pourraient leur être posées. Réfléchissez aux informations que les témoins de l'autre partie pourraient avoir et préparez des questions à leur poser lors de l'audience.

Conclusion

Le fait d'être bien préparé pour l'audience n'est pas gage de succès, mais cela améliorera sans aucun doute vos chances de réussite. Que vous cherchiez à être sélectionné pour faire partie d'une équipe, à recevoir un brevet ou à obtenir d'autres avantages que vous méritez, il y a de nombreuses ressources que vous pouvez utiliser et des gens qui sont prêts à vous aider. N'hésitez pas à demander de l'aide! ■

Liens contenus dans l'article:

1. <https://athletescan.com/fr/zone-des-athletes/programmes/la-solution-sport>
2. <http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/programmeprobono>
3. <http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/avocats>
4. <http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/secretariat-de-reglement-formulaires>
5. <http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/secretariat-de-reglement-facilitation#fr>
6. http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/documents/access_to_sdrcc_services_fr.pdf
7. http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/documents/access_interactive_to_sdrcc_services_fr.pdf
8. <http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/deposer-un-appel>
9. http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/documents/code_annoté_2015_final_fr.pdf
10. <http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/sommaires-de-dossiers>
11. http://www.crdsc-sdrcc.ca/fr/documents/sdrcc_submissions_fr_final_web.pdf



Programme Connexion droit et sport du CRDSC

Une initiative pour aider avec le règlement des différends au niveau provincial

Le Centre s'associe avec des facultés de droit canadiennes afin d'offrir aux organisations sportives provinciales des alternatives abordables en matière de règlement des différends. Grâce au Programme Connexion droit et sport (PCDS), les étudiants qui ont un intérêt pour les modes alternatifs de règlement de différends et/ou le droit du sport pourront s'inscrire pour aider, sur une base volontaire, à faciliter de façon informelle le règlement de différends ou à présider de comités d'appels internes.

Le premier projet-pilote sera lancé en Colombie-Britannique, en collaboration avec ViaSport BC, University of British Columbia, University of Victoria, Thompson Rivers University et ADR Institute of British Columbia. Les étudiants universitaires de droit ou de RED se feront offrir une formation pour compléter leur cursus académique, afin de leur permettre de gérer des dossiers relatifs au sport comme la discipline, la sélection d'équipes, l'affectation de ressources ou des questions de gouvernance. Des exigences minimales et un ensemble de lignes directrices et politiques strictes gouverneront l'administration du programme pour assurer un contrôle de la qualité. Lorsque la nature du différend requiert l'intervention de compétences plus poussées, les parties bénéficieront de services offerts par des médiateurs et des arbitres professionnellement formés par l'entremise de l'ADR Institute of British Columbia.

Au Québec, une version modifiée du PCDS est aussi testée en collaboration avec SportsQuébec et l'Université de Sherbrooke. Restez à l'affût pour plus d'informations sur le PCDS et son expansion dans d'autres provinces/territoires! ■

Nouvel employé au CRDSC



Martin Gariépy s'est joint au CRDSC le 11 juin en tant qu'agent de communication et de promotion. Il est responsable des activités de communication du CRDSC, notamment par l'entremise de son site Internet,

ses médias sociaux et ses publications, ainsi que de la promotion des services rémunérés offerts par le CRDSC. Mordu de tennis et de football américain, Martin est membre du Barreau du Québec et détient un certificat en communication. ■


Annnonce de la Conférence publique du CRDSC 2018

La Conférence des médiateur(ice)s et arbitres du CRDSC 2018 se tiendra au Fairmont Winnipeg du 1^{er} au 3 novembre 2018. En collaboration avec l'ADR Institute of Manitoba (ADRIIM), les séances publiques se dérouleront le vendredi 2 novembre 2018. Les renseignements concernant l'inscription seront disponibles bientôt sur le site Internet du Centre au www.crdsc.ca.

Sous le thème de la *Protection des droits dans le règlement des différends sportifs* et conçu spécifiquement pour les communautés sportive et juridique, le programme de la conférence promet d'offrir aux participants un contenu excitant et plusieurs opportunités de réseautage. Le Programme de jumelage des étudiants du CRDSC sera encore une fois offert aux étudiants qui souhaitent optimiser l'impact professionnel du réseautage lié à leur participation. Comme lors des éditions précédentes, il est prévu que les conférences seront reconnues par les divers barreaux à titre de crédits de formation continue. Les tarifs spéciaux pour étudiants, pour les membres de l'ADRIIM et les inscriptions hâtives sont en vigueur **jusqu'au 10 septembre**. ■

Dates à retenir :

- 5 juin : Kiosque du CRDSC à la Conférence et l'AGA 2018 d'U SPORTS (Vancouver, BC);
- 9 juin : Atelier organisé par BC Hockey (Sun Peaks, BC);
- 13 juin : Kiosque du SDRCC à l'AGA 2018 de l'ACSC Québec, QC);
- 14 septembre : Présentation à la conférence T2 en vue des Jeux du Canada 2019 (Red Deer, AB)
- 15 septembre : Ateliers de formation à la conférence annuelle de Synchro Alberta (Calgary, AB)
- 21-23 septembre : Kiosque du CRDSC au Forum 2018 d'AthlètesCAN (Ottawa, ON). ■

 **Suivez-nous sur LinkedIn!** Restez à l'affût des nouvelles décisions disponibles tout en apprenant davantage sur les activités du Centre de règlement des différends sportifs du Canada!



1080 Beaver Hall, Suite 950, Montréal, Québec, H2Z 1S8

Tél: (514) 866-1245 Fax: (514) 866-1246
1-866-733-7767 1-877-733-1246

ISSN 1712-9915

www.crdsc.ca

Financé par le
gouvernement
du Canada

